

Le 6 mars 2019

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi, 6 mars 2019, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Absente : Madame la conseillère Sylvie René

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Jean-Guy Doucet, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2019-03-41**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement d'emprunt numéro 2019-01;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

4. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement d'emprunt numéro 2019-01

Le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement d'emprunt numéro 2019-01 est déposé séance tenante.

5. Période de questions

Aucune question n'a été posée compte tenu qu'aucun contribuable n'assiste à la présente séance.

6. **Levée de l'assemblée**
2019-0342

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 43.

Jean-Guy Doucet, maire

Galina Papantcheva, directrice générale